

Négociations annuelles obligatoires (NAO)



InFO Flash SEI-SEF

FO confirme une signature de raison pour les NAO 2022 afin de privilégier l'intérêt des salariés!

A l'issue des négociations, et grâce à la mobilisation de tous les salariés sur les sites industriels et logistiques mais aussi tertiaires, la Direction a fait un vrai pas en proposant un plan salarial 2022 plus favorable. La majorité des équipes **FO** a souhaité s'engager sur ces dernières propositions pour assurer la meilleure redistribution aux salariés.

Une mobilisation qui paie!

La mobilisation du 11 janvier a été très suivie dans les sites industriels et logistiques et a rendu le mouvement visible dans la presse et bien sûr auprès de la Direction. Les salariés grévistes de ces sites ont engagé une perte de leurs salaires qui bénéficiera à tous. Félicitons aussi aux salariés du tertiaire qui se sont déclarés en grève par conviction et/ou solidarité avec les salariés des sites de production.

Et côté pétition en ligne, nous avons dépassé les 1600 contributions!

La mobilisation paie... car devant la pression, et à l'issue de nos négociations, la Direction a ajouté 0,6% au budget d'augmentations soit l'équivalent d'un jour de rémunération supplémentaire (1 jour de salaire ~0,5%), majoration exceptionnelle au regard des précédentes années. La Direction a ainsi fait un vrai effort, certes jamais suffisant par rapport aux attentes et à l'engagement des salariés, mais nécessaire pour réfléchir et présenter ces nouvelles propositions aux équipes et adhérents **FO**.

Dernières propositions de la Direction suite aux négociations, avec/sans signature...

			-	
	SANS signature		AVEC signature	
	OATAM	I&C	OATAM	I&C
Budget global (application 1 ^e avril 2022)	2,5%	2,5%	3,1%	3,1%
- Augmentation Générale (AG)	1,2%	0%	1,7% (avec plancher mini. de 35€)	0%
- Augmentation Individuelle (AI)	1,2%	2,4%	1,3%	3,0%
- Budget AI égalité Femmes / Hommes	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Mesures annexes (application 1e avril 2022):				
 Grilles et barèmes Schneider (SMSE) avec effet induit sur les primes d'ancienneté 	-	-	1,7% (basé sur AG)	1,7% (basé sur AG)
 Pour les équipiers : valorisation des primes de poste (équipe, nuit, week-end) 	-	-	1,7% (basé sur AG)	N/A
 Commission de suivi des rémunérations pour s'assurer de l'application des AI à TOUS les salariés, et privilégier le versement sur le salaire de base 	-	-	Oui	Oui
- Ouverture des négociations relatives au Télétravail	-	-	Fév. 2022	Fév. 2022
• Exemples : Salaire moyen de base + primes (poste, ancienneté) ou STIP	SANS signature		AVEC signature	
- Ouvrier 190/225 + Ancienneté >15 ans : 2000€ brut / mois	Avec AG, Sans AI : + 24 €		Avec AG, Sans AI : + 43 €	
- Tech/Admin 285 + Ancienneté >15 ans : 3300€ brut / mois	Avec AG, Sans AI : + 40 €		Avec AG, Sans AI : + 62 €	
- Cadre II + STIP 10% (perf. = 100%) : 4650€ brut / mois + 10%	Seulement AI: + 123€		Seulement AI: + 154 €	

Dans ce contexte, FO signera cet accord des NAO 2022 permettant d'avoir un budget d'augmentations suffisant pour récompenser le plus grand nombre.



f @FO.Schneider.Electric

17 janvier 2022

